



## GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

54, RUE ANDRE LEBON  
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX  
Tél. : 03 84 79 78 40  
Fax : 03 84 79 78 43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

### Référence

N°GD 123/09

### Objet

Débat sur le rapport  
d'observations DEFINITIVES  
de la Chambre Régionale des  
Comptes de Franche-Comté

### Secrétaire de séance

Alain ALONZO

### Rapporteur

Claude CHALON

**Conseil Communautaire**  
**14 décembre 2009**  
**Goux- 18 heures**

## DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 97  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 79  
Nombre de procurations : 11  
Nombre de votants : 90  
Date de la convocation : 25 novembre 2009  
Date de publication : 24 décembre 2009

**Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :** D. Boissard, J.L. Bouchard, D. Bernardin, B. Guerrin suppléé par P. Ponard, E. Tavernier suppléé par D. Petry, P. Vuitton, L. Goron-Chaniet, B. Negrello, P. Bussièrre, G. Fumey, P. Daubigney, T. Mader, D. Michaud, G. Michaud, P. Blanchet, P. Guibelin, J.F. Louvrier, C. Petiot, P. Monnet, A. Albertini, J. Chevriaux, M. Giniès suppléé par A. Perron, C. Gras, C. Arnoud, D. Barbagelata, F. Barthoulot, M. Borneck, C. Bourgeois-République, P. Bouvret-Maire, G. Card, C. Chalon, MA. Chalumeaux, C. Creuze, JP. Fichère, JB. Gagnoux suppléé par E. Rauscher, L. Gatinault suppléé par C. Bruand, P. Genestier, A. Hamdaoui, S. Laroche, R. Manière, N. Abdelli, K. Mezerai, P. Nasom suppléé par J. Dejeux, I. Nouvellon, C. Parent, M. Perrin, J. Petit, J. Rosat, D. Sicquot-Bérodier, JC. Wambst, H. Prat, D. Chataignier, F. Macard, M. Rigoulet, F. Saudon, B. Javourez, L. Bougaud, J. Lombard, M. Huguenet, J. Thurel, M. Gauthier, A. Alonzo, B. Bonnard-Ongenaed, F. Perchat, G. Marechal, J. Hubert, JC. Lambert, C. François, B. Monamy, M. Perron suppléé par F. Mairet, G. Coutrot suppléé par E. Bourgeois, G. G. Ginet ; JM. Daubigney, J. Drouhain, A. Jordan, D. Rauch, M. Richard, M. Hoffmann, R. Curly

**Délégués absents ayant donné procuration :** B. Chevaux à G. Fumey, C. Di Caro à P. Monnet, G. Barbier à JP. Fichère, R. Belalia à C. Creuze, D. Clerc à P. Bouvret-Maire, P. Epinat à D. Barbagelata, P. Sautrey à C. Bourgeois-République, D. Chevalier à C. François, F. David à JF. Louvrier, G. Fernoux-Coutenet à JM. Daubigney, D. Ecarnot à J. Thurel

**Délégués absents non suppléés et non représentés:** T. Gauthray-Guyenet, C. Combet, A. Chollat, P. Jacquot, A. Courderot, JF. Dumont

En application des dispositions de l'article L 211-3 du Code des Juridictions Financières, la Chambre Régionale des Comptes de Franche-Comté a procédé au contrôle de la gestion de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, issue de la fusion des Communautés de Communes du Jura Entre Serre et Chaux et du Jura Dolois, pour les exercices 2003 et suivants.

Cet examen a fait l'objet d'un rapport transmis à la Communauté d'Agglomération. Le rapport d'observations définitives, intégrant les réponses du Président de la Communauté d'Agglomération et de l'un des anciens Présidents de la Communauté de Communes du Jura Entre Serre et Chaux, a été communiqué à la Communauté d'Agglomération le 24 Septembre 2009.

L'article R.241-17 du Code des Juridictions Financières fait obligation aux exécutifs des collectivités de communiquer à leur assemblée délibérante, dès leur plus prochaine réunion, les observations définitives formulées par la Chambre Régionale des Comptes. Ce rapport doit par ailleurs faire l'objet d'un débat. Il sera donc demandé aux délégués communautaires de bien vouloir prendre acte, après en avoir débattu, des observations définitives formulées par M. le Président de la Chambre Régionale des Comptes de Franche-Comté.

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le 21 décembre 2009

N° identifiant : 039-200010650-20091214-12309-DE

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire,

- PREND ACTE du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur le contrôle de la gestion de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, issue de la fusion des Communautés de Communes du Jura Entre Serre et Chaux et du Jura Dolois, pour les exercices 2003 et suivants.

Fait à Dole,  
Le 14 décembre 2009  
Le Président,